



FORCEREPUBLICAINE

CINQ ENGAGEMENTS POUR REDRESSER NOS FINANCES PUBLIQUES ET LIBÉRER LA CROISSANCE

FICHE DE SYNTHÈSE

La dépense publique est acceptable, respectable et légitime dès lors qu'elle sert au financement des missions régaliennes de l'État et des missions essentielles confiées aux différentes collectivités publiques. Depuis 30 ans, nous assistons à une dérive de la dépense publique, qui non seulement n'a réglé aucun de nos problèmes mais bien au contraire a eu pour effet de les aggraver. Le poids de la dépense publique est devenu insupportable. Le niveau des charges est désormais dissuasif et aggrave le chômage. Nous assistons à un véritable rejet des différents prélèvements fiscaux. Cette situation sape le fondement même de notre pacte républicain. A terme elle peut même entraîner une menace pour notre souveraineté. Il faut redéfinir les missions de chacun des acteurs publics et les moyens que nous leur consacrons. C'est probablement le meilleur rempart contre le développement des populismes. C'est le seul moyen de réconcilier les Français et leurs impôts.

En cet automne 2014, la situation de la France est très préoccupante. Les dépenses publiques s'élèvent maintenant à 57,1% du PIB, nous plaçant en tête de peloton derrière la Finlande. Ces dépenses étouffent le dynamisme de notre économie, car elles entretiennent une pression fiscale insupportable sur les entreprises comme sur les ménages. Aucun de nos grands régimes de protection sociale n'est à l'équilibre. Le déficit total restera très probablement au moins égal à 4,5% du PIB d'ici à 2017. Enfin, pour financer ces dépenses publiques excessives, loin de mettre en œuvre les réformes et les économies nécessaires sans cesse annoncées, le gouvernement a recours à l'impôt et à l'endettement : les prélèvements obligatoires ont atteint le niveau record de 44,7% du PIB et la dette française s'approche inexorablement du cap des 100% du PIB soit plus de 2000 Md€.

Il faut consacrer toute notre énergie à sortir de cette spirale infernale. L'assainissement des finances publiques nous permettra de :

- **Faire baisser les charges pour gagner rapidement en compétitivité** et renouer avec la croissance et la création d'emplois.
- **Rendre du pouvoir d'achat aux Français en diminuant progressivement les impôts** pesant sur les ménages et en particulier sur les classes moyennes que le gouvernement depuis 2012 a matraquées d'impôts et appauvries.
- **Commencer à réduire notre endettement** pour nous donner les moyens d'investir pour l'avenir.



Nous prenons ici cinq engagements, qui marqueront notre volonté de mener à bien le redressement de nos finances publiques et la restauration de la souveraineté économique de la France :

1. **Réduire le poids du secteur public** et le ramener au niveau de celui de pays comparables en réduisant le nombre de fonctionnaires et en recentrant l'État sur les missions qu'il est le seul à pouvoir assurer.
2. **Réformer le cadre d'action des collectivités territoriales** afin de réduire la dynamique de leurs dépenses.
3. **Protéger les Français en garantissant l'équilibre des comptes sociaux**, et en particulier du régime des retraites et du système de santé.
4. **Conduire une politique fiscale cohérente** avec cet effort d'assainissement structurel, permettant de restaurer la confiance des entreprises et des ménages.
5. **Renforcer le contrôle de la dépense publique** pour garantir que les efforts consentis par chacun pour redresser la situation ne soient pas accomplis en vain.

L'effort à fournir pour redresser les finances publiques et amorcer le désendettement est de l'ordre de 110 Md€ en 5 ans. Les mesures structurelles proposées permettront de résorber le déficit pour atteindre l'équilibre en 2022 et d'engager la baisse des prélèvements obligatoires ainsi que le remboursement de la dette. Ce sera l'effort le plus important jamais fourni par notre pays dans son histoire contemporaine, mais il est à notre portée, non pas pour remettre en cause notre modèle mais bien pour le sauver.

1. NOUS RÉDUIRONS LE POIDS DU SECTEUR PUBLIC

L'État et les autres collectivités publiques se limiteront strictement aux missions qui leur ont été confiées. En continuant à moderniser et à améliorer la productivité de chaque administration pour un meilleur service au citoyen à moindre coût, nous mettrons en œuvre les cinq réformes structurelles suivantes :

- **Augmenter le temps de travail dans la fonction publique de 35 à 39 heures.** Dans un souci d'équité avec le secteur privé, le jour de carence sera rétabli dans la fonction publique.
- **Revoir les automatismes de déroulement des carrières** tout en réaffectant à une revalorisation salariale une partie des économies réalisées. Dans la gestion des carrières, le mérite de chacun sera récompensé.

- **Simplifier les conditions de recrutement des contractuels** de façon à limiter les recrutements de fonctionnaires sous statut aux missions dont la nature ou la durée le justifie. Cela facilitera les échanges et la mobilité entre secteur public et secteur privé.
- **Passer en revue systématiquement les dépenses d'intervention et éliminer celles dont l'efficacité est faible.** A titre d'exemple, la politique du logement dispendieuse et peu efficace fera prochainement l'objet de propositions détaillées.
- **S'agissant de l'État, définir et communiquer dès les premiers mois du quinquennat des objectifs et une feuille de route clairs** pour chaque ministère et chaque administration afin de garantir la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Le passage de 35 à 39 heures, mis en œuvre pour les 5,5 millions de fonctionnaires, représente un gain de temps de travail d'environ 10% soit l'équivalent de 600 000 postes. Ce potentiel d'économie sera utilisé pour réduire progressivement, en tenant compte du rythme des départs en retraite, le poids des fonctions publiques, nous rapprochant ainsi de nos principaux partenaires européens.

2. NOUS RÉFORMERONS LE CADRE D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, AFIN DE RÉDUIRE LA DYNAMIQUE DE LEURS DÉPENSES

Les collectivités territoriales, qui représentent environ 20% de la dépense publique devront aussi contribuer à cet effort.

- **Ramener le nombre d'échelons des collectivités territoriales de 4 à 2** en clarifiant le partage des compétences entre ces deux échelons territoriaux et l'État.
- **Maîtriser les dépenses des collectivités territoriales** en limitant leur possibilité d'augmenter les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) et en encadrant leurs effectifs (notamment par la fixation d'un plafond de remplacement des départs en retraite).
- **Réduire les subventions de l'État aux collectivités territoriales** en revoyant en profondeur les modalités de transfert.
- **Engager chaque collectivité territoriale à mettre en œuvre une revue systématique de ses dépenses** en incitant au partage d'expérience de façon à assurer la cohérence sur l'ensemble du territoire national.



La maîtrise de la dépense publique locale est synonyme de contraintes nouvelles pour les collectivités territoriales. Si elle est indispensable, **elle doit s'accompagner de libertés nouvelles pour ces collectivités et les élus qui les gèrent.**

- **Alléger l'ensemble des normes que le législateur a imposées, dans le plus grand désordre, aux collectivités** depuis plus de vingt ans. Les normes obsolètes seront systématiquement supprimées.
- **Réviser le partage actuel des compétences entre l'État et les collectivités.** Depuis 1981 et le lancement de la décentralisation, des compétences nouvelles ont été attribuées et parfois imposées aux collectivités territoriales. Nous en ferons le bilan et les ajusterons.
- **Mettre un terme à la pratique française de décentralisation qui veut que l'État transfère des compétences aux collectivités territoriales, mais qu'il continue à définir dans le moindre détail les modalités d'exercice des compétences transférées.** Le moment est venu d'imposer une autre logique dans laquelle le législateur définira les objectifs à atteindre.

3. NOUS GARANTIRONS L'ÉQUILIBRE DES COMPTES SOCIAUX

Les dépenses sociales représentent plus de la moitié des dépenses publiques, les retraites constituant le poste le plus important. Nous engagerons des réformes structurelles pour **garantir l'équilibre des régimes de protection sociale et en assurer la pérennité.**

- **Reporter, pour sauver le régime général des retraites, l'âge légal de la retraite à 65 ans.** L'évolution de l'espérance de vie sera prise en compte dans l'ajustement de l'âge légal de départ en retraite. C'est la condition pour qu'à l'avenir les retraites ne diminuent pas.
- **Abandonner le système de compensation de pénibilité** qui n'est pas applicable car trop complexe; traiter la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail.
- **Harmoniser graduellement les régimes** privés, publics et spéciaux (âge de départ, modalités de calcul de la pension) dans un souci de justice et d'équité entre les Français
- **Mettre en place un étage de retraites par capitalisation,** du type PERCO/PERP pour apporter un complément au système par répartition.

- **Engager une réforme sur le long terme de notre système de retraite** pour le simplifier et en assurer la lisibilité et la pérennité en mettant progressivement en place un régime par points et en fusionnant les retraites de base et les retraites complémentaires.

L'équilibre de la branche maladie doit lui aussi être assuré tout en protégeant les acquis fondamentaux. Nous formulerons prochainement des propositions détaillées de réforme du système de santé.

Enfin il faudra aussi passer en revue les dépenses qui visent à **assurer la solidarité indispensable à la cohésion de notre société** en soutenant notre politique démographique et en assurant un soutien aux plus fragiles dans un souci de justice et d'équité.

- **Améliorer l'efficacité et l'équité de l'indemnisation chômage en introduisant une dégressivité** afin de renforcer l'incitation à la reprise d'emploi et la mobilité fonctionnelle, sectorielle et géographique. Rationaliser et rendre efficaces les sanctions pour insuffisance de recherche d'emploi en s'inspirant des meilleures pratiques étrangères
- **Réformer en profondeur la formation professionnelle** pour assurer la formation et l'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers porteurs. Ces pistes seront détaillées prochainement.
- **Réformer l'AME** (Aide Médicale d'État) qui, outre son coût important et sa forte croissance constitue une incitation à l'immigration illégale.
- **Veiller à l'équilibre de la branche famille,** dont dépenses et recettes doivent se compenser.

4. NOUS CONDUIRONS UNE POLITIQUE FISCALE COHÉRENTE AVEC LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET LA COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE ÉCONOMIE

Notre politique fiscale doit en premier lieu permettre de restaurer notre compétitivité afin de renouer avec la croissance et l'emploi. Elle doit aussi viser à réduire graduellement la pression fiscale sur les ménages afin de rendre à chacun la liberté de profiter des fruits de son travail.

- **Donner la priorité à la baisse des prélèvements pesant sur le coût du travail** pour redonner des marges de compétitivité prix et d'investissement à toutes les entreprises.



- **Supprimer les multiples taxes qui pèsent sur la masse salariale** (cotisations FNAL, versement transport, taxes CNSA, taxe sur les véhicules de tourisme, contribution apprentissage).

Le financement des mesures d'allègement de charges (de l'ordre de 50 Md€) sera assuré d'une part par une augmentation de 3,5% des deux taux supérieurs de TVA sans toucher au taux de base qui s'applique aux produits de première nécessité, et d'autre part par les économies réalisées sur les dépenses publiques.

- **Restaurer notre attractivité en réduisant le taux de l'IS** de façon à nous aligner sur les pays Européens comparables.
- **Supprimer la taxe à 75 %** versée par les entreprises sur les salaires supérieurs à 1 M€ par an.
- **Revoir la fiscalité du capital**, en poursuivant un objectif de compétitivité pour inciter les entrepreneurs et les investisseurs à venir et à se développer en France et pour soutenir le financement de l'économie.
- **Réorienter l'épargne vers le financement des entreprises** en limitant les aides fiscales à l'épargne courte.
- **Renforcer les dispositifs incitatifs à l'investissement direct** dans les PME selon des modalités utilisées avec succès dans d'autres pays européens.
- **Supprimer l'ISF** qui fait fuir les capitaux et fragilise le capital des entreprises ETI.
- **Supprimer les droits de mutation à titre onéreux**, souvent appelés « frais de notaires » qui s'appliquent aux transactions immobilières. Ils contribuent au renchérissement des prix, à la raréfaction de l'offre locative et freinent la mobilité professionnelle.
- **Engager progressivement un abaissement de la fiscalité des revenus des ménages**, au fur et à mesure que les réformes pour la compétitivité

et la maîtrise des finances publiques porteront leurs fruits. Nous engagerons aussi une simplification du barème de l'impôt sur le revenu et un élargissement de son assiette.

En outre, nous prendrons un engagement de stabilité pour rendre la politique fiscale de nouveau prévisible pour les contribuables, particuliers comme entreprises. Cet engagement garantira le maintien pendant 5 ans des mesures adoptées au début de la mandature, pour leur permettre de produire des effets dans la durée et **exclura toute rétroactivité de la loi fiscale.**

5. NOUS RENFORCERONS LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DES DÉPENSES PUBLIQUES

Les efforts importants que chacun devra consentir n'ont de sens que s'ils sont accompagnés de mesures permettant de prévenir toute nouvelle dérive.

- **Inscrire l'équilibre des finances publiques, y compris les finances sociales, dans la Constitution.** Dans ce cadre renouvelé, renforcer les mécanismes d'alerte et de contrôle dans les différents domaines de dépense.
- **Réserver la création et la modification de prélèvements fiscaux obligatoires aux lois de finance (PLF et PLFSS)** pour éviter que le gouvernement et le Parlement ne puissent modifier en permanence et sans vision d'ensemble stratégique notre fiscalité.
- **Réintégrer dans le budget de l'État certaines entités publiques** afin de mieux contrôler leurs ressources tout en simplifiant la fiscalité
- **Mieux encadrer l'activité des principaux opérateurs d'État** en imposant des normes budgétaires strictes par période de trois ans.
- **Mettre en place une évaluation récurrente des principales politiques publiques** qui devra être prise en compte à minima tous les trois ans pour décider de reconduire ou non, éventuellement amendées, ces politiques au vu de leur efficacité.

Ces réformes structurelles demandent un engagement solidaire de chaque Français. Il nous faudra conduire ces réformes avec courage et détermination sur la durée du quinquennat dans un souci de justice et d'équité, en veillant à ne pas abandonner les plus démunis qui sont déjà fortement éprouvés par la crise. Le retour à la croissance et à l'emploi passe par là. C'est le prix de notre souveraineté future et donc de notre liberté.
